



Assurance prêt immobilier

Par **chris2008**, le **24/02/2017** à **09:19**

bonjour et merci pour votre accueil,rnrnje projette l'achat d'un bien immobilier en investissement locatif.rnil m'a été décelé un diabète de type II depuis mai 2014.rncependant, à aujourd'hui, il n'est pas déclaré car maitrisé et ne suis donc pas en pris en charge 100%.rndois-je le signaler et subir une surprime?rnrnsachant que, propriétaire d'une maison payée à ce jour, mon investissement serait soldé au bout de 10 ans.rnrnje vous remercie par avance de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **24/02/2017** à **10:08**

Bonjour,rnrnVous vous contentez de répondre au questionnaire de santé qui vous a été demandé. Si nécessaire, le médecin-conseil de votre société de crédit vous contactera pour des infos complémentaire.

Par **jos38**, le **24/02/2017** à **10:37**

bonjour. en revanche, si on vous demande si vous suivez un traitement , ne mentez pas. il vaut mieux payer une surprime et que l'assurance marche en cas de décès

Par **chaber**, le **24/02/2017** à **10:38**

bonjourrrnet surtout vous en gardez une copie

Par **chris2008**, le **24/02/2017 à 10:43**

bonjourrnmrci pour votre réponse

Par **chris2008**, le **24/02/2017 à 10:48**

bonjour Chaber, merci mais de quelle copie me parlez vous?rncdlit

Par **joss38**, le **24/02/2017 à 11:07**

chaber n'est peut-être plus là, il faut garder photocopie du questionnaire médical rempli pour éviter tout litige ultérieur

Par **Tisuisse**, le **24/02/2017 à 11:13**

Dans tout échange de correspondance de ce type, on fait toujours une copie (photocopie) intégrale du dossier donc on si garde les courriers demandés on fait une photocopie in extenso de sa réponse.

Par **chris2008**, le **24/02/2017 à 11:23**

parfait, merci !

Par **morobar**, le **24/02/2017 à 16:07**

Dans le même registre, quand je téléphone à un service quelconque, je note toujours la date exacte et l'heure très précise de l'appel.rnCela suffit souvent à valider mon propos s'il survient un différent par la suite.

Par **chaber**, le **24/02/2017 à 17:14**

[citation]l m'a été décelé un diabète de type II depuis mai 2014.rncependant, à aujourd'hui, il n'est pas déclaré car maîtrisé et ne suis donc pas en pris en charge 100%.rndojs-je le signaler

et subir une surprime? [/citation]rnSi dans le questionnaire il y a une case "êtes-vous en traitement?" il faudra le déclarer

Par **Visiteur**, le **24/02/2017 à 17:15**

bsr,rnPar expérience, je peux vous dire qu,'il vaut mieux rester dans le vrai.rnUn arrêt de travail lié à votre maladie ou ses effets secondaires... et vous allez droit à une grosse déception !

Par **jos38**, le **24/02/2017 à 17:26**

bonsoir. on a vu sur ce forum des enfants dans la détresse car au décès de leur parent, l'assurance rejetait la prise en charge du crédit au motif que tel traitement ou tel ennui de santé n'avait pas été mentionné dans le questionnaire médical

Par **chris2008**, le **24/02/2017 à 17:34**

merci à tous pour l'ensemble de vos précisions.rnil est bien évident que je dois prendre en compte tous les éléments.rnaprès étude rapide d'un cout d'assurance, même si il reste important, celle ci reste aussi indispensable